

Guermantes

Bulletin d'informations municipales



DECEMBRE 2014

MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

Site internet : www.guermantes.info

SOMMAIRE

Page 2 :

VIE MUNICIPALE

LOCATION EMP

Page 3 :

VIE LOCALE

Page 4 :

ASSOCIATIONS

CULTURE

INFOS DIVERSES

AGENDA

NOËL des enfants de Conches et Guermantes.
Spectacle à 15h suivi du traditionnel goûter à la Grange de Conches-sur-Gondoire.

15h
14
DEC
2014



Mairie de Guermantes
42 avenue des Deux Châteaux
77600 GUERMANTES
Accueil téléphonique
☎ 01.60.07.59.12
tous les jours
sauf le mercredi après-midi

Services
Administratifs et Urbanisme :
mairie-de-guermantes@wanadoo.fr

Service Communication :
communication.guermantes@gmail.com

www.guermantes.info

Au nom de M. le Maire, de tout le Conseil Municipal et du Personnel Communal, le Comité de Rédaction vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



En ce **vendredi 7 novembre**, 1^{er} bal d'Halloween organisé par l'Association des Parents d'Elèves de Conches et Guermantes (APECG). Sorcières, vampires, diables, squelettes... se sont retrouvés pour danser, goûter et s'amuser dans un décor « effrayant » **digne d'un château hanté** ! Une belle réussite ! Merci à l'APECG.

SIVOM Les élus du SIVOM sont à votre écoute :

⇒ 1^{ère} permanence avec Mme Annie VIARD le **samedi 6 décembre 2014 de 10h à 12h** en Mairie de Guermantes

⇒ 2^{ème} permanence avec M Frédéric NION le **samedi 24 janvier 2015 de 10h à 12h** en Mairie de Conches

Ces permanences sont sans rendez-vous.

DÉGRADATION Le radar pédagogique situé à l'entrée de Guermantes, sur la RD 35, a été endommagé dernièrement. Si vous êtes susceptible de nous donner une information à ce sujet, nous vous remercions d'appeler en Mairie.

Denis MARCHAND

Pas de permanence d'élus les 20 et 27 décembre 2014 et le 3 janvier 2015

Dernier ramassage des encombrants : **Lundi 22 décembre**

Prochain ramassage en mars 2015

Consigne de tri

Toutes les informations concernant le tri et les emballages seront détaillées dans l'**agenda 2015 de Guermantes** qui sera distribué dans le courant du mois de décembre.

Fermeture exceptionnelle de la Mairie à 11h30 le **samedi 13 décembre 2014**

Les communes de organisent



LE 1^{ER} MARCHÉ DE NOËL DE LA GONDOIRE

DIMANCHE 7 DECEMBRE 2014 DE 10H A 18H

A Guermantes



Nombreux stands
- Animations
- Chants de Noël
Au profit de
Téléthon

Entrée libre
Espace Marcel Proust

- ⇒ Présence du Père-Noël pour les photos à 14h30 et à 17h,
- ⇒ Chants de Noël à 14h et à 16h30 par l'association Company,
- ⇒ Tombola : tirage au sort vers 17h30.
- ⇒ Ateliers Croix Rouge de 14h à 18h dans la salle du Conseil de la Mairie.

Messes de NOËL du secteur Pastoral du Val de Bussy

Mercredi 24 décembre
(Messes de la nuit de Noël) :

- ⇒ 18h30 à Bussy saint Georges, Notre Dame du Val - Messe des familles
- ⇒ 18h30 à Montévrain - Messe des familles
- ⇒ 21h à Ferrières en Brie
- ⇒ 22h30 à Bussy saint Georges, Notre Dame du Val

Jeudi 25 décembre (Messe du jour de Noël) :

- ⇒ 11h à Bussy saint Georges, Notre Dame du Val

Pour plus d'informations :
☎ 01.64.66.39.92

www.notredameduval.fr



EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

PRESENTS :

Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Véronique FONTAINE, Michèle GASTAUD, Arame KONATE, Gérard LEUX, Annie LUTTENAUER, Pierre POMMIER, Jean-Philippe RAFFOUC, Patricia ROMAN, Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES :

Thanh Huong TRAN (arrivé en séance au point 3)
Michel POYAC (arrivé en séance au point 4)
Guy JELENSPERGER qui a donné pouvoir à Michel POYAC

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.
Gérard LEUX est désigné secrétaire de séance.

2. INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, la prestation d'assistance et de conseil pour l'établissement de documents budgétaires et comptables du Receveur municipal, donne lieu au versement par la collectivité d'une indemnité de conseil dont le montant est calculé annuellement en raison de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

En application de l'article 3 dudit arrêté, l'indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat du conseil municipal
Adopté à l'unanimité

Arrivée de Thanh Huong TRAN à 20h02

3. DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à des dépenses imprévues, il convient d'ajuster les comptes de fonctionnement par une décision modificative. La location d'un véhicule puis le prêt d'un autre ont été rendus nécessaires suite à une panne importante sur le véhicule communal. A l'occasion des festivités, un four avec fonction grill est nécessaire. Il sera prévu en investissement.
L'équilibre budgétaire est maintenu par des virements de crédits au sein de chaque section.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le Budget Primitif 2014 et ses décisions modificatives

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

ADOpte la décision modificative n° 3 suivante.

Arrivée de Michel POYAC à 20h06 qui remet le pouvoir de monsieur JELENSPERGER

4. MODIFICATION DES TARIFS ET DES MODALITES DE LOCATION DE L'ESPACE MARCEL PROUST

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

SUPPRIME les modalités d'octroi de la location de la salle aux associations extérieures ainsi que le forfait horaire d'occupation de la salle pour les associations communales

DECIDE la modification des montants de la location de la salle de l'Espace Marcel Proust pour les particuliers comme suit :

- 250 € pour les Guermantais
- 700 € pour les autres particuliers

INDIQUE que ces montants sont applicables aux contrats signés à compter du 1^{er} décembre 2014.

5. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune de Guermantes confie au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne la surveillance médicale de son personnel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive proposée par le centre de gestion de Seine et Marne

AUTORISE le Maire à signer avec le centre de gestion la convention correspondante selon le projet annexé, ainsi que le renouvellement annuel

6. CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune de Guermantes confie au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion la mission d'inspection des conditions de travail des agents dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service de prévention des risques professionnels proposée par le centre de gestion de Seine et Marne pour la mission d'inspection dans le domaine de l'hygiène et la sécurité

AUTORISE le Maire à signer avec le centre de gestion la convention correspondante selon le projet annexé, ainsi que son renouvellement annuel

7. CONVENTION TRIPARTITE DE DENEIGEMENT DE L'AVENUE DES DEUX CHATEAUX ENTRE LES COMMUNES DE GOUVERNES, GUERMANTES ET LA SOCIETE JEAN LEFEBVRE

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

ACCePTE la convention tripartite de déneigement de l'avenue des deux châteaux (RD217bis) avec la commune de Gouvenes et la société Jean Lefebvre

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et ses avenants

8. CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AVEC LA SOCIETE M2O ET VALYO (TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU)

N'ayant pas pu obtenir les renseignements sur la mise en place des antennes et boîtiers relais, la question est reportée à une prochaine séance

9. CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDESM

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de déléguer à travers un contrat de maintenance, l'entretien de l'éclairage public au SDESM jusqu'en 2016

Ce contrat consiste en :

- Cinq visites annuelles avec vérification du réseau d'éclairage public avec une mise en service du réseau et le remplacement du matériel défectueux
- Exclusivement lors des visites, le SDESM prend en charge le remplacement des lampes, amorçeurs et condensateurs, en dehors des visites le coût du matériel est à la charge de la commune en application du BGPU
- Identification et géolocalisation des ouvrages (armoires et foyers lumineux)

AUTORISE le SDESM à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat, le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune, c'est-à-dire le matériel change.

10. AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIERSEL

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE l'avenant à la convention relative aux travaux d'éclairage public avec le Siersel

AUTORISE le Maire à le signer

DIT que la dépense est inscrite au budget, compte 21538

11. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 27 JANVIER 2014 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE A LA COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'agglomération de Marne & Gondoire s'est réunie le 27 janvier 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport de la CLECT relatif au rattachement et à la détermination de l'attribution de compensation de la commune de Bussy ST Georges

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de la séance du 27 janvier 2014 et sur sa proposition

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 27 janvier 2014

12. DEMANDE DE DEROGATION DE LA CAMG A LA PROPOSITION DU SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE TRANSMIS PAR LE PREFET DE REGION LE 05 SEPTEMBRE 2014

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 met en place une nouvelle organisation territoriale des intercommunalités au sein de la région Ile-de-France.

Persuadés que cet enjeu est majeur pour le développement équilibré du Grand Paris, nous vous demandons d'octroyer cette dérogation à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, afin de lui laisser la possibilité d'agir pour poursuivre son engagement résolu en ce sens.

Le Conseil Municipal

APRES en avoir délibéré

à l'unanimité

DEMANDE qu'une dérogation puisse être octroyée à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire pour son territoire

13. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 07-2014 : signature d'un contrat pour l'édition gratuite de l'agenda communal et son guide pratique

14. QUESTIONS DIVERSES

Après avoir répondu aux questions diverses et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h50.

LOCATION EMP

Les tarifs de location de l'Espace Marcel Proust changent au 1^{er} décembre 2014 :

- **250 €** pour les habitants de Guermantes (220 € auparavant)
- **gratuit** pour les associations de Guermantes (*statuts déposés en Mairie*)
- **700 €** pour les non-Guermantais (600 € auparavant)

Quelques informations complémentaires :

- L'Espace Marcel Proust se loue **le weekend uniquement du samedi 12h au lundi 9h**,
- Il peut accueillir **160 personnes debout** ou **100 personnes assises**,
- Nous mettons gratuitement à votre disposition :
 - ⇒ **38 tables, 160 chaises**,
 - ⇒ **1 réfrigérateur, 1 petit congélateur**,
 - ⇒ **1 four multifonctions** (il n'y a pas de plaque de cuisson).

Important : pour le respect et la tranquillité des riverains, un système coupe la source d'alimentation électrique des enceintes de **1h à 7h du matin en hiver** et de **2h à 7h du matin en été**.

Le 2 décembre avait lieu, à l'Espace Marcel Proust, la **première rencontre inter-entreprises de Guermantes**. Plus de 25 entrepreneurs avaient répondu favorablement à l'invitation de M. le Maire et du Conseil Municipal. Dans le prochain bulletin, un bilan de cette matinée sera fait.



Vos réponses au questionnaire élaboré par le CCAS sont bien entendu à **remettre en Mairie**, siège du CCAS, aux heures d'ouverture de celle-ci ou dans la boîte aux lettres. Merci encore pour votre implication.

Une 19^{ème} exposition de peintures et sculptures très réussie

Comme chaque année, de nombreux visiteurs sont venus jusqu'à Guermantes admirer les œuvres de nos peintres et sculpteurs, amateurs ou professionnels.

RAF, notre invité d'honneur, nous a permis d'entrer dans son univers plein de fantaisie et d'inspiration urbaine. Nous remercions les professeurs Patricia COLLIN et Isabelle DUPUYDS, de l'association « La tête et les mains », pour avoir exposé les très belles réalisations de leurs élèves, adultes et enfants, ainsi bien sûr que tous les autres participants.

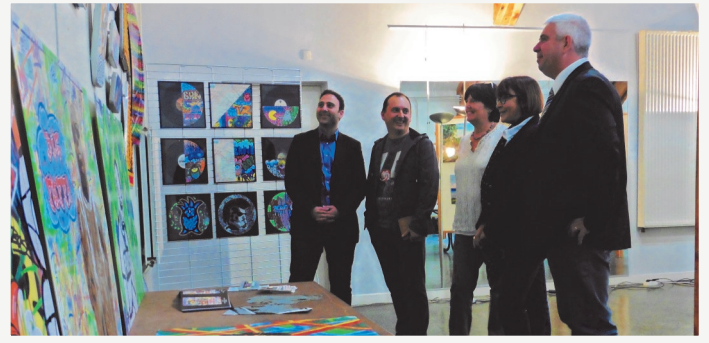
Cette année, le prix du public dans la catégorie peinture a été décerné à **Rachel STOPA pour sa « peinture au lézard »** et dans la catégorie sculpture à **Marcel DOLLE** qui obtient toujours un très grand succès avec son œuvre évolutive intitulée « **Hier encore** ».

En ce qui concerne l'exposition des enfants, **c'est Lou-Ann et Florian** qui ont remporté les prix dans la catégorie des 6-9 ans et des 10-14 ans. Tous les enfants ont été remerciés et récompensés pour leur 1^{ère} participation et nous les attendons encore plus nombreux l'an prochain !

Nous avons aussi eu l'honneur de recevoir **la visite de notre député M. RIHAN CYPEL** qui nous a dit apprécier le talent et la créativité de tous les artistes présents.

Enfin un **grand merci à nos partenaires** : la pizzeria « Cesena », la boulangerie « la fournée d'Auguste » de Guermantes, la galerie d'art « néo galerie » de Lagny, la fleuriste « Déco Nature » de Gouvernes, sans oublier tous les élus qui ont participé à l'organisation et à la réussite de ces deux jours.

Après les discours et la remise des prix, un apéritif dînatoire a clos cette très belle manifestation.



La rénovation du chemin piétonnier le long de la RD35 est maintenant achevée. Il ne manque plus que quelques barrières qui seront installées prochainement.



Cérémonies du 11 novembre 2014

1914 2014 Année du centenaire de la Grande Guerre...

Le 11 novembre 1918, l'Armistice fut signé dans le célèbre Wagon de la clairière de Rethondes mettant fin à une guerre qui fit plus de 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés.

C'est sous un soleil radieux mais dans une relative fraîcheur que se sont déroulées ces cérémonies commémoratives organisées par l'Association des Anciens Combattants de Gouvernes, Conches-sur-Gondaire, Guermantes. Nombreux furent les participants des trois Communes à ces cérémonies.

Elles ont débuté au Monument aux morts du cimetière de GOUVERNES où, en fin de recueillement après l'appel des noms des « morts pour la France », Monsieur TASSIN Maire de GOUVERNES a donné lecture de la lettre du Secrétaire d'Etat aux anciens Combattants.

Nous avons ensuite rejoint le cimetière de CONCHES SUR GONDOIRE pour terminer par le cimetière de GUERMANTES.

Dans chaque commune nous avons noté avec satisfaction et nous les en remercions, la présence du Maire, des Adjoints et de nombreux élus. Nous remercions également toutes les personnes venues se recueillir pour honorer la mémoire de tous les disparus. A la fin des cérémonies, la commune de GUERMANTES a convié tous les participants au pot de l'amitié dans la grande salle du Conseil.

Avant d'ouvrir le bar, nous avons pu écouter **la très belle chanson de Florent PAGNY « Le Soldat »** qui n'a pas manqué de faire passer un moment d'émotion.

Merci à tous les habitants des trois communes qui ont participé à ces cérémonies et notamment aux plus jeunes qui auront pour mission d'assurer la continuité du devoir de mémoire.

Michel CHARPENEL

ASSOCIATION(S)

16 novembre 2014 : 18^{ème} bourse miniatures

Dimanche 16 novembre notre bourse miniatures d'automne faisait sa majorité. Au départ, c'est l'idée d'un membre de l'Association, grand amateur de miniatures de toutes sortes. Dès la première année, bien que nous ne croyions pas vraiment à son succès, il y a déjà une petite vingtaine d'exposants et beaucoup de visiteurs.



Le temps a passé ... Le succès ne se dément pas et notre bourse est reconnue. Il y a toujours plus d'exposants prêts à revenir et de plus en plus d'exposants déçus de ne pas pouvoir avoir de stand. Même l'après midi cette année, il y eut un flot continu d'amateurs entraînant quelques difficultés à faire stationner les véhicules anciens des adhérents et des visiteurs sur le parking, de plus en plus nombreux eux aussi au fur et à mesure des années. Ce fut la ruée sur les sandwich, hot-dog, saucisse-frites, etc. à l'heure du déjeuner. Bon esprit et convivialité ont été, par ailleurs, très appréciés.



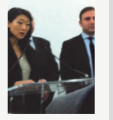
A 16h, comme par miracle, le calme revint et les exposants purent enfin remballer. Ils sont attendus pour la plupart le

22 mars 2015 pour notre bourse de printemps. Pour plus d'infos vous pouvez vous rendre sur le site de l'association :

www.alarecherchedesautosperdues.fr
www.facebook.com/AUTOSPERDUES

Jean Paul VIGNAUD

CULTURE Inauguration du Château de Rentilly



La curiosité n'étant pas toujours un vilain défaut, nous vous encourageons à prendre le chemin du parc de Rentilly, (ouvert de 9h à 17h30), pour une prochaine promenade. En effet après deux ans de travaux, la réhabilitation du château est achevée. L'inauguration a eu lieu le 22 novembre en présence de nombreux invités, élus, personnalités et de Mme Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture.

« Le château invite à la contemplation du parc qui l'entoure, jouant de la vision qu'il propose, telle une image, et du reflet qu'il renvoie : celui du paysage, sublimé, au sein duquel il disparaît ». Cette phrase du discours de la Ministre est parfaitement adaptée au résultat voulu par M. Michel CHARTIER, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, et par tous les acteurs du projet. En partenariat avec le FRAC, le château accueillera en permanence des expositions d'art contemporain. L'exposition d'ouverture s'appelle « explore » et joue sur la notion d'espace. Elle est en accès libre jusqu'au 22 mars 2015. Avec ce bâtiment de verre et d'acier, « Printemps de Parole » et tous les autres événements organisés dans ce parc prendront certainement une nouvelle dimension.



INFOS DIVERSES

La conduite accompagnée désormais accessible dès l'âge de 15 ans



Dans le cadre de la RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE « PRIORITÉ JEUNESSE », et en complément de ses dispositions d'ores et déjà en vigueur, l'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans à partir du 1er novembre 2014 contre 16 ans auparavant. Les jeunes candidats au permis de conduire qui choisiront cette formule pourront passer le permis plus tôt, dès 17 ans et demi, afin de pouvoir conduire au premier jour de leur majorité. L'objectif est de porter le nombre de jeunes bénéficiant de la conduite accompagnée de 30 à 50% d'ici à fin 2017. Avancer d'un an l'accès à la conduite accompagnée offre aux candidats et à leur (ou leurs) accompagnateur(s) davantage de temps pour organiser les séquences d'apprentissage de la conduite et réaliser les 3 000 kilomètres à parcourir. **Les jeunes conducteurs seront ainsi mieux formés, et la sécurité en sera renforcée.**

Extraits du communiqué de presse du 31/10/2014. de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur.

L'inspection du travail déménage à Chessy

Pour des raisons liées à leur réorganisation, les services de l'inspection du travail du nord de la Seine-et-Marne, basés à Meaux, ont fermé définitivement leurs portes pour rouvrir le lundi 24 novembre à l'adresse suivante : immeuble Antarès, 3, rue de la Galmy, 77111 Chessy. ☎ 01.75.17.90.50.

Le vote solennel sur la réforme territoriale est intervenu le 25 novembre à l'Assemblée nationale. **La carte à 13 régions, contre 22 actuellement, a été définitivement adoptée.** Avant la fin de l'année 2015 se dérouleront des élections régionales tenant compte de cette nouvelle carte.



Par ailleurs, les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.